



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Fondation Mycorama**, Route de l'Aurore 6,
2053 Cernier
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée comprenant l'état des charges de l'immeuble, est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 16 juillet 2010, sinon ledit état sera considéré comme accepté. L'inventaire est déposé dix jours dès le 16 juillet 2010. Dans le même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 51 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office seront définitives.
Est également déposé l'inventaire mentionnant les requêtes de compensation (art. 213 LP).
Les personnes intéressées par l'acquisition de l'immeuble voudront bien faire leur offre à l'Office soussigné jusqu'au 16 août 2010 (voir le site www.ne.ch/faillites).

Office des faillites
2053 Cernier

00513249

